



Le RPCU est satisfait du nouveau règlement sur le processus de certification des résidences privées pour aînés

Montréal, 27 février 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers du réseau de la santé et des services sociaux (RPCU) est satisfait du nouveau règlement sur le processus de certification des résidences privées pour aînés annoncé aujourd'hui par D^r Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, ainsi que M^{me} Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

« *Le nouveau règlement traduit la volonté de divers intervenants et du gouvernement d'améliorer les conditions de vie et la sécurité des personnes aînées vivant en résidences privées* » a rappelé M. Claude Ménard, président du RPCU. Le règlement, qui entrera en vigueur le 13 mars prochain, tient compte de recommandations formulées par le RPCU dans un mémoire présenté lors des consultations de la Commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi n° 16.

La définition de deux catégories de résidences privées en fonction du degré d'autonomie des résidents (autonomes, semi-autonomes) est une mesure positive. « *Des critères et des normes d'exploitation ont été élaborés en fonction de chaque catégorie, ce qui permet une offre de service qui tient mieux compte des besoins réels des résidents* » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Le RPCU se réjouit également du fait que les agences de la santé et des services sociaux, ainsi que les centres de santé et de services sociaux (CSSS), aient été considérés comme des acteurs de premier plan pour l'encadrement clinique et la qualité de vie des personnes aînées en résidences privées. Les agences auront un pouvoir accru dans le processus d'encadrement des résidences et l'exploitant d'une résidence sera obligé de conclure une entente avec le CSSS de son territoire en ce qui concerne les services proposés aux résidents.

Le nouveau règlement comprend plusieurs autres dispositions, notamment celles relatives à l'obligation d'un diplôme d'études professionnelles pour les préposés, l'obligation de la signature d'un bail, le maintien des services et de leur prix pendant toute la durée du bail, la présence d'un seuil minimal de personnel en tout temps, la tenue d'un registre local des accidents et incidents. Mentionnons l'investissement de 6,5 M\$ pour la formation des préposés.

Enfin, le RPCU souhaite que l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité des personnes aînées vivant en CHSLD, qui sont plus vulnérables en raison de leur niveau d'autonomie, demeure une préoccupation des autorités.

Profil de l'organisme

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux.